

ASSOCIATION DE DÉFENSE DE LA VALLÉE DU LUDE

Compte-rendu de la réunion publique du 5 février 1997

Cette réunion avait pour but d'éclairer le public sur la position de notre association sur le problème du terrain de l'Agriculture. Une cinquantaine de personnes étaient présentes et, parmi elles, M. le maire de Jullouville, les conseillers municipaux jullouvillais, un conseiller municipal carollais et un conseiller municipal de Saint-Michel-des-Loups.

Mme Houssin ouvre la séance en rappelant qu'en s'opposant à la vente du terrain, l'Association reste fidèle à sa position affirmée à plusieurs reprises. Puis elle fait l'historique de cette "épineuse question", en rectifiant l'idée communément admise selon laquelle ce terrain aurait été légué par Mlle Dufresnoy à l'Académie d'agriculture en vue de sa conservation, puis rétrocédé à la commune pour un franc symbolique. En fait, le 5 mars 1982, après de nombreuses démarches, la décision d'acquisition fut votée pour un montant d'environ 150 000F (pour une superficie de 7347 m²).

Le 18 décembre 1992, le conseil municipal déclare projeter la vente d'une partie du terrain à des particuliers qui prendront en charge la défense contre la mer (le Chalet bleu sera vendu en mars 1993 avec la condition du maintien d'un restaurant). En août 1995, M. Simon, maire de Carolles, organise un sondage auprès de la population. 66% acceptent la vente du terrain. 34% sont contre. Parmi ces 34%, notre association qui prend position publiquement, ce même mois, lors de son assemblée générale. Le 14 mai 1996, le conseil municipal approuve un avant projet de construction d'un ouvrage de protection contre la mer pour un montant de 2 300 000F, "étant entendu que l'engagement de la dépense et la réalisation des travaux restent subordonnés à la cession d'une partie de la parcelle". Le 9 septembre 1996, un nouveau vote du conseil municipal qui complète le projet décide de la division de la parcelle en 4 lots dont 3 lots de terrains à bâtir de 700 m², et charge le géomètre de présenter un cahier des charges et un règlement de lotissement, et de chiffrer le coût de la viabilité à la charge du lotisseur. Contre ce vote, l'Association émet une protestation par voie de pétition. Lors d'un entretien avec le maire de Jullouville, elle demande que la question soit revue.

Mme Houssin, avant de passer la parole à MM. L'Hostis et David rappelle nos positions :

-Ce terrain fait partie d'un vaste ensemble de terrains communaux pour lesquels aucun plan d'ensemble n'a jamais été établi.

-Il s'agit maintenant de mettre un terme aux constructions anarchiques telles qu'elles se sont développées aux abords de la plage.

-Le projet ne comprend pas l'aménagement de la promenade, la viabilisation des terrains ("à la charge du lotisseur"), ni l'éclairage.

-La protection envisagée n'est pas indispensable et la dune peut être réhabilitée à peu de frais.

Ce dernier point est repris par M. L'Hostis qui précise qu'il va tout simplement lire l'étude du C.R.E.C (Centre régional d'études côtières) de l'université de Caen à Luc-sur-Mer, datée du 11 septembre 1995 et adressée à M. le président du Conseil général de la Manche qui les avait "sollicités pour avis sur les risques de submersion de l'église de Carolles-Plage et de cette partie d'Edenville".

Si Cette étude conclut à la faible vulnérabilité de ce secteur. Elle note aussi que le cordon dunaire est fortement dégradé. La végétation devant le coloniser y est quasi absente...

Il serait nécessaire de réaliser quelques aménagements simples et peu coûteux :

-Canaliser la circulation piétonne en créant deux accès bordés de clôtures (ganivelles).

-Clôturer l'accès à la zone dunaire par des ganivelles

-Favoriser le dépôt de sable (techniques classiques) ~~et~~, dans ^{le} ce but "créer une coupure verte le long d'un trait de côte densément urbanisé..."

Puis M. David, à l'aide de documents visuels (diapositives et transparents), apporte des éléments supplémentaires à l'appui du refus de la construction d'un enrochement et signale que les constructions autorisées par le P.O.S. (Plan d'occupation des sols) pourraient avoir 12 m de haut. Un croquis en particulier permet de visualiser l'étendue des dégâts esthétiques. Le moment des interventions est arrivé. M. Bagot prend la parole pour expliquer la position du maire et des conseillers municipaux de Carolles. Pour eux, l'enrochement n'est pas une réponse à la submersibilité du terrain, mais un moyen de remettre en état et de stabiliser le trait de côte. Cela permettrait d'autre part une utilisation plus rationnelle de la plage : la surface de baignade serait agrandie, parce que les bateaux seraient reportés plus au nord du fait de la cale d'accès. La vente des terrains permettrait l'autofinancement et un aménagement d'ensemble serait possible.

M. Leport, maire de Jullouville lui succède et nous apprend une nouvelle de taille. Il venait à la réunion décidé à assumer les décisions prises, mais vers 19h00, ce même soir, il a trouvé sur son bureau une lettre des élus carollais lui annonçant leur intention de prendre leurs distances par rapport à Jullouville. Dans ces conditions, M. Leport décide de redélibérer.

La réunion est ensuite close par Mme Houssin vers 22h00.

Carolles 13 février 1997. Le secrétaire : M. L'Hostis

ASSOCIATION DE DÉFENSE DE LA VALLÉE DU LUDE
et des sites environnant la Baie du Mont-Saint-Michel
8, Chemin Ombragé. 50740 Carolles

Chers adhérents,

Alors! Ce terrain de l'Agriculture? Avons-nous gagné?

P'têt ben qu'oui, P'têt ben qu'non... En effet, le conseil municipal du 12 février a fait un pas en arrière en votant le sursis à exécution, mais le vote du 9 septembre 1996 portant décision de la vente partielle des terrains n'a pas été annulé.

Petit résumé de nos occupations depuis le 5 décembre dernier.

-Notre appel en faveur du terrain a été largement entendu. Certains d'entre vous ont battu le rappel chez leurs amis si bien que le nombre des pétitions a dépassé 250. Les lettres sont arrivées par petits paquets à la mairie de Jullouville et à la préfecture. Pourtant ce flot ne semblait pas impressionner le maire de Jullouville, pas plus que le préfet : aucun signe de vie!

-Le 13 février, nous sommes allés voir le maire de Jullouville, et après lui avoir dit combien son silence nous paraissait offensant pour notre association, nous avons réaffirmé notre position... Nous lui avons demandé de faire examiner à nouveau la question par le conseil municipal. Sa réponse a été très réservée : " Si les élus carollais l'acceptent, a-t-il dit en substance, je veux bien faire reprendre la question. Sinon, je ne reviens pas sur la chose votée." Le maire délégué de Carolles, M. Simon, a refusé très fermement de changer sa position.

-Dans le même temps, nous avons alerté différents organismes officiels, d'autres associations, quelques personnalités, la presse écrite, les radios et les T.V.. Le tout avec plus ou moins de succès. Nous sommes "passés à la télé" sur France 3-Normandie, qui, malheureusement n'est pas captée à Carolles.

-Enfin, nous avons soigneusement préparé une réunion publique. Elle s'est tenue le 5 février. Vous en trouverez le compte rendu joint à ce courrier. A la fin de cette réunion (à laquelle le maire délégué de Carolles s'était fait remplacer par M. Bagot) , le maire de Jullouville, devant la décision des élus carollais de prendre leurs distances vis à vis de la grande commune, a annoncé qu'il soumettrait le problème à nouveau au conseil municipal.

-Le conseil municipal réuni le 12 février a décidé de surseoir à l'exécution des décisions votées le 9 septembre 1996.

En attendant la suite des événements, nous allons mettre au point un projet complet de réhabilitation de la dune et continuer à fourbir nos armes pour nous tenir prêts à toute éventualité.

Carolles, le 20 février 1997

COMPTE-RENDU de l'ASSEMBLEE GENERALE du 28 Juillet 1997

L'Assemblée Générale de notre Association s'est tenue le Lundi 28 Juillet 1997, sous la présidence de Mme Houssin, en présence des maires des trois communes associées, de 32 adhérents et de journalistes.

Mme Houssin indique que l'association compte 204 membres et qu'elle dispose de 47 pouvoirs d'adhérents.

Le tiers sortant est constitué cette année de Mme Houssin et de Mme Le Guernigou : toutes deux souhaitent continuer leur activité au sein de l'Association. L'assemblée, à l'unanimité, les reconduit dans leur fonction.

Rapport financier

Les finances sont modestes mais restent équilibrées. Nos ressources proviennent uniquement des cotisations des adhérents. Leur montant total a baissé cette année alors que le nombre d'adhérents a augmenté : c'est donc la participation moyenne qui est devenue plus faible. Nous proposons néanmoins de maintenir le minimum de cotisation à 20 francs, laissant à chacun la liberté de verser selon ses possibilités. Le solde positif est de 5610.00 Frs. Ce rapport est approuvé à l'unanimité.

Rapport d'activités 1996-1997

1 - Relations avec le Groupe Ornithologique Normand.

Nous entretenons de bonnes relations avec le GON . et nous sommes heureux qu'il vienne d'obtenir de la Fondation Nature et Environnement, un prix, assorti d'une subvention qui permettra d'aménager et de clôturer le site de la réserve (Septembre/Octobre)

Un adhérent demande si le GON envisage d'enlever les barbelés qui clôturent la réserve; la réponse est :oui, et un passage sera aménagé.

2 - Projet relatif à un dépôt de moules au large de Champeaux

Nous avons été alertés en Novembre 1996 au sujet d'un projet de dépôt de moules à plat, sur une surface de 18 ha (300m X 600 m), au niveau du zéro des cartes, en face de la pointe de Champeaux.

Le projet a donné lieu à une enquête publique. Notre association, après avoir pris conseil auprès de personnes compétentes, est intervenue contre

ce projet. Finalement, l'affaire a tourné court, la société intéressée ayant déposé son bilan.

3 - Panneaux d'information.

Ces panneaux, situés sur les parkings des sites, sont notre propriété. Seul le panneau du Lude a été, jusqu'ici, épargné par le vandalisme. Il nous faut refaire (plans, couverture plastique) et entretenir (lasure) ceux qui ont été détériorés.

Ces panneaux sont consultés régulièrement, si bien que la dépense de 1500 Frs que nous avons engagée cette année pour leur entretien est tout-à-fait justifiée.

4 - Projet de construction sur la dune d'Edenville.

Comme nous vous l'avions indiqué lors de l'assemblée générale de 1996, notre association était intervenue en vue de faire modifier ce projet. Des problèmes d'accès au site par l'avenue du Cap Fréhel et de remblaiement du ruisseau font encore obstacle au projet et la demande de permis n'a pas encore abouti.

5 - Plan d'Occupation des Sols.

La commune a engagé une procédure de modification du P.O.S. Il s'agit de modifications du règlement sur différents points relatifs aux constructions. Dans l'ensemble, nous avons noté que ces modifications n'ont pas d'incidence sur les problèmes qui préoccupent notre Association.

Par contre, un projet de révision du P.O.S est à l'étude, auquel nous avons demandé d'être associés. Nous avons des desiderata :

- = terrain de foot : nous demandons que la constructibilité du terrain soit strictement réduite à la surface nécessaire à l'implantation de vestiaires;
- = abords de la plage : rendre inconstructible le terrain dit "de l'agriculture" et prévoir un plan d'ensemble d'aménagement des terrains communaux.
- = nous souhaitons également qu'il soit procédé à un recensement des haies et des arbres, que les abattages abusifs soient sanctionnés et les arbres remarquables protégés.

6 - Stage de Mr L'Hostis au sein du Devon Wildlife Trust

Notre association est membre du GRAPE (Groupement Régional des Associations de Protection de l'Environnement de Basse Normandie). Le GRAPE est jumelé depuis quelques années avec le Devon Wildlife Trust, un des groupes "départementaux" du British Wildlife Trust. Des échanges ont déjà eu lieu. Cette année, 12 personnes représentant des associations du GRAPE ont été accueillies en Mai.

Le groupe a visité des Réserves gérées par le D.W.T. ou d'autres organismes, ainsi qu'une grotte de chauves-souris. Il en ressort deux choses :
 = le D.W.T tend à gérer ses réserves en vue de la préservation d'une espèce particulière qui est menacée mais que la réserve permet de sauvegarder : Bouscarle de Citti et trois espèces de libellules dans les Old Stodge Beds, papillons daliers (fritillaries) dans la réserve de Dunford.
 = le D.W.T adopté de plus en plus, semble-t-il, une position de non-intervention par prudence et aussi parce que la nature se débrouille bien toute seule.

Suite à ce rapport, quelques interventions, remarques ou questions ont concerné directement le site de la Vallée du Lude. Un adhérent a abordé le problème de la transformation des chemins en "boulevards" par excès de débroussaillage. Mr Simon a soulevé celui du mauvais état du GR 223 à la montée vers la Cabane Vauban et de la surfréquentation touristique avec, pour conséquence, le risque de destruction du site.

Mr L'Hostis s'est engagé à s'occuper de ces problèmes et Mme Houssin a envisagé un inventaire des zones les plus menacées.

7 - Le terrain de l'Agriculture.

Mme Houssin en vient à ce qui a été l'essentiel de nos préoccupations depuis la dernière assemblée générale : le terrain de l'Agriculture. Notre position : refus de la vente du terrain a été adoptée à l'unanimité (I abstention, I contre) par l'assemblée générale de 1996. Mme Houssin souligne que nous n'avons jamais pris position contre une protection de cette dune, mais seulement contre la vente du terrain.

En Décembre 1996, nous avons manifesté notre volonté par une pétition adressée au maire, avec copie au préfet.

Le 5 Février 1997, nous avons tenu une réunion publique au cours de laquelle nous avons fait état d'un rapport du Centre Régional d'Etudes Cotières, faisant nôtres ses conclusions relatives à la conservation de la dune. A la fin de cette réunion publique, Mr Leport, maire de Jullouville, nous indiquait que, compte tenu de l'évolution des rapports avec les élus carollais, il avait décidé de surseoir aux décisions prises.

Autre fait, plus récent, une enquête publique a eu lieu concernant l'enrochement projeté (17 Janvier- 15 Février) Nous sommes intervenus contre le projet : en effet, accepter la construction de l'ouvrage revenait à accepter la vente du terrain qui en était la condition.

L'enquête a été menée avec sérieux . Ses conclusions vont dans notre sens avec un avis défavorable ~~par~~ la construction de l'enrochement.

Nous sommes donc en situation d'attente.

1/

Pour clarifier la situation, Mme Houssin propose un vote sur chacun des points suivants :

- 1 - Refus de la vente, même partielle, du terrain :
Pour : 69 voix - Contre : 2 - Abstentions : 4
- 2 - Déclaration d'inconstructibilité du terrain dans un POS révisé :
Pour : 61 voix - Contre : 17 - Abstentions : 1
- 3 - Réhabilitation de la dune :
Pour : 72 voix - Contre : 0 - Abstentions : 1
- 4 - Nécessité d'un plan d'aménagement de l'ensemble des terrains communaux aux abords de la plage de Carolles :
Pour : 71 voix - Contre : 0 - Abstentions : 3

Pour conclure, Mme Houssin se félicite d'avoir pu, grâce au nombre et à la cohésion de ses adhérents, influencer, avec mesure et dialogue, sur les décisions administratives, en évitant les actions en justice. Elle note néanmoins que de telles actions ne sont pas exclues, si les circonstances l'exigeaient.

La séance est levée vers 23 heures.

Le secrétaire : M. L'HOSTIS.

Vous avez payé votre cotisation, Très Bien, BRAVO

Si, par hasard, vous étiez de ceux qui l'ont oubliée, il est encore temps de vous en acquitter : Merci d'avance.

Compte rendu de l'assemblée générale de l'association du 23 Juillet 1998

Notre assemblée générale s'est tenue à la salle du Conseil de Jullouville, la salle des fêtes de Carolles, récemment rénovée, n'ayant pas à cette date obtenu l'agrément sécurité.

En l'absence de Mme Houssin, souffrante et démissionnaire, c'est Mme Corbesier qui préside l'assemblée. 32 adhérents sur 180 sont présents et 51 pouvoirs ont été réunis, le quorum est atteint. Elle commence par remercier Messieurs Leport, Lehodey et Simon de leur présence. Puis elle en vient à l'absence de Mme Houssin, qu'elle regrette et qu'elle remercie pour son dévouement envers l'Association, sa maîtrise dans les décisions. Ses orientations nous serviront de guide pour l'avenir.

Le tiers sortant est constitué de Mme Houssin et de Mme Gorokoff (Trésorière) elle aussi démissionnaire et dont l'aide a été très précieuse.

Mme Corbesier demande à l'Assemblée de voter pour l'introduction dans le comité directeur de Mme Pichard. L'accord se fait unanimement.

Le rapport financier:

Les finances sont modestes mais équilibrées. Mme Corbesier propose de maintenir le minimum de cotisations à 20 F en laissant à chacun la liberté de verser selon ses possibilités. Le bilan financier est accepté à l'unanimité.

Le rapport moral:

Les points suivants vont être abordés.

1- Les panneaux d'information:

Les panneaux ont souffert cette année, mais ils ont été remis en état (un en particulier par les services communaux, chaleureusement remerciés).

2- Les travaux dans la vallée du Lude:

Différents aménagements sont prévus ou en cours, pour un montant de près de 20 000F, accepté et voté en réunion du Conseil Municipal.

Nous avons donné notre accord sur la rectification de l'itinéraire entre la Vallée du Lude et la falaise (le rocher du Sard), sur le GR 223. Ces travaux seront effectués sous la responsabilité de la DDE.

Une adhérente insiste pour que les bancs endommagés soient remis en état.

3- La Maison brûlée:

Nous avons peu d'informations. Cependant M. Leport apporte quelques précisions. Un compromis de vente a déjà six mois d'existence dans l'attente de savoir quelles constructions recevront l'accord de la DDE.

La municipalité impose certaines contraintes à l'acquéreur:

- Qu'il rétrocède un terrain de 50 places de parking.
- Qu'il laisse un accès piétons vers la vallée du Lude.
- Qu'il soit procédé à un élargissement du trottoir (minimum 1.5 m)
- Qu'il y ait une sortie unique vers la route départementale.

M. David précise qu'il n'y a pas actuellement de dossier déposé en mairie, donc que tout cela reste flou. Ces constructions se situeront éventuellement en bordure de la zone classée. Mme Corbesier conclut en disant que nous resterons vigilants.

4- Projet de construction de la dune d'Edenville.

Comme nous l'avions indiqué lors de l'Assemblée générale de 1997, notre Association était intervenue en vue de faire modifier ce projet et avait obtenu satisfaction.

Des problèmes d'accès au site par l'Avenue du Cap Fréhel et de remblaiement du ruisseau faisaient obstacle au projet. Mais depuis, des aménagements acceptables sont intervenus, une convention a été signée avec le Maire de Jullouville (En conséquence et lors d'une visite postérieure à notre Assemblée Générale, nous avons donné notre accord sur ce nouveau projet).

5- P.O.S.

La commune a engagé une procédure de modification du P.O.S. (il s'agit de modifications du règlement sur différents points relatifs aux constructions).

Dans l'ensemble, nous avons noté que ces modifications n'ont pas d'incidence sur les problèmes qui préoccupent notre association. Par contre un projet de révision du P.O.S. est à l'étude, auquel nous sommes associés.

6-Le Terrain de l'Agriculture

Mme Corbesier tient à rappeler les faits et relit les délibérations de notre Assemblée générale de 1997.

Une étude a été simultanément demandée par M. le maire de Jullouville et nous mêmes.

La DDE après étude et consultation auprès du CLEARC a répondu à M. le maire qui nous a transmis les informations.

Les travaux de protection dunaire par pose de 480 m de ganivelles et reprofilage de la Dune s'élèvent à 58 129.20 F.

Nous sommes d'accord avec cet aménagement.

Les travaux ont été acceptés et votés en réunion du conseil municipal et devraient être réalisés bientôt.

Une personne dans l'assistance considère indispensable qu'il y ait une construction où l'on puisse abriter les enfants quand il pleut.

Mme Corbesier déclare que l'association ne s'opposerait pas à une construction si elle était dans l'intérêt de tous.

Se pose alors le problème de l'enrochement. M. David rappelle qu'il existe un projet DDE envisageant un enrochement léger d'un coût de 425 000F.

Une autre adhérente s'indigne que la merveilleuse digue de Jullouville ne soit pas prolongée jusqu'à Carolles. Il lui est répondu que la municipalité a réfléchi depuis 1991 sur ce problème. Mais une succession de terrains privés / digues privées pose un problème insurmontable. Ceci étant, l'idée est bonne mais coûteuse : 10 000F H.T. le m linéaire d'enrochement + un terrain de 5 m de large à construire en haut de l'enrochement avec bitume et lampadaires, sans compter l'hostilité des riverains. M. Leport conclut en disant que ce sera une entreprise de longue haleine.

Et Mme Corbesier ajoute que lors de notre participation au P.O.S. nous demanderons le classement du Terrain de l'agriculture en 1ND - Zone de protection des sites et paysages - Enfin, ce terrain doit rester entièrement propriété communale.

Avant de clore la séance à 22h00, Mme Corbesier indique la nouvelle domiciliation de l'association:

33 rue Jacques Simon

50740 Carolles

La présidente : Mme Corbesier

Le Vice Président: M.L'Hostis

Vous avez payé votre cotisation, très bien, BRAVO.

Si, par hasard, vous étiez de ceux qui l'ont oublié, il est encore temps de vous en acquitter: Merci d'avance

ASSOCIATION DE DEFENSE DE LA VALLEE DU LUDE

33, rue Jacques Simon
50740 CAROLLES

des sites environnant
Carolles et de la Baie
du Mont Saint Michel

Avril 1999

QUOI DE NEUF depuis la dernière ASSEMBLEE GENERALE ?

Terrain de l'Agriculture

Une très bonne nouvelle ; les travaux de protection de la dune sont commencés. Après étude, la D.D.E Maritime de Granville a proposé un plan de travaux de sauvegarde qui consiste à mettre en place trois rangées de ganivelles, ce sont des échalas de châtaignier reliés entre eux par du fil de fer galvanisé.

Les objectifs sont de piéger le transport éolien du sable le plus possible en front de mer et de fixer la dune.

Les excédents de sable en bordure de l'avenue des Tamaris sont récupérés et déposés devant les deux premières rangées de ganivelles pour reprofiler partiellement la dune.

Le stationnement des bateaux du Yacht-Club ainsi que l'implantation de son chalet ont été prévus avec le Président du Yacht-Club.

Le devis du coût des travaux de 58 129.20 F est subventionné, le reste est à la charge de la commune.

Nos interventions, pétitions Décembre 96, réunion publique 5 février 1997 ont porté leurs fruits. Nous nous en réjouissons.

Panneaux

Les plans étaient très abîmés par le mauvais temps, l'un d'entre eux avait été détérioré. Nous en avons remplacé 5 sur 6. Ces panneaux sont consultés régulièrement et présentent un réel intérêt pour les promeneurs.

Maison brûlée

Rien de très précis. Nous savons qu'un projet de lotissement est à l'étude. La maison brûlée serait probablement détruite. Nous avons demandé la création d'un sentier piétonnier partant du lotissement et de la route de la plage pour rejoindre le chemin de Fontenelles et accéder ainsi à la Vallée du Lude. Nous restons vigilants sur cet ensemble.

Forum des Associations

Ce forum se tiendra le 17 Avril 1999 à la salle polyvalente de Jullouville. Il a pour but de faire connaître les associations de la grande commune et les activités de chacune.

Nous présenterons cette année les plans de la zone classée et préemptée en 1992 et 1996, secteur 102 AL - 102 AC, les plans de la zone classée 102 AK - 102 ZA. Nous avons répertorié les différentes parcelles acquises par le département.

Nous avons adressé, comme en 1994, une lettre à chaque propriétaire, pour les informer de la volonté du Département de continuer à acheter des terrains sur ces sites.

Rappelons que les propriétaires, s'ils n'ont pas l'intention de vendre, continuent à disposer librement de leur terrain, ce n'est qu'en cas de vente que le Conseil Général est prioritaire.

Travaux dans la Vallée du Lude

Nous avons soumis différents travaux d'aménagements à effectuer dans la Vallée du Lude.

L'ensemble de ces travaux a été accepté et voté en réunion du Conseil municipal pour un montant de 19 609.56 F.

Nous espérons que leur réalisation ne tardera plus longtemps.

Nous souhaitons vivement que ces travaux soient exécutés avant l'été.

G.O.N

La création d'un emploi jeunes permet de développer les actions sur le site et dans les environs : animation, opérations de gestion, initiation, suivis naturalistes, suivis ornithologiques.

Fabrice GALLIEN, garde animateur, organise des visites fréquentes sur le site. Elles sont annoncées dans la presse, et à l'office de Tourisme. Très intéressant à suivre par le plus grand nombre.

Si vous avez payé votre cotisation en 1998, BRAVO ! et merci ; ne tenez pas compte du rappel de cotisation ci-joint.

Si vous n'avez pas payé, retournez-nous votre chèque avec le rappel de cotisation ci-joint, merci d'avance.

La Présidente.

Me CORBESIER

ASSOCIATION DE DEFENSE DE LA VALLEE DU LUDE

33 rue Jacques Simon
50740 CAROLLES

des Sites environnants
Carolles et de la Baie
du Mont Saint-Michel

A nos adhérents

Une enquête publique va avoir lieu du 3 Novembre au 4 Décembre prochain sur le projet de modification et de suspension de la servitude de passage des piétons sur le littoral de Carolles.

C'est un sujet d'une grande importance, compte tenu du nombre de promeneurs et de randonneurs qui empruntent le sentier du littoral : nous vous avons déjà entretenus maintes fois de notre volonté de maintenir la libre circulation sur ce sentier.

Nous participerons à cette enquête en indiquant au Commissaire-Enquêteur notre position dont voici les points essentiels :

- maintien d'une servitude de passage à l'usage des piétons sur une largeur de trois mètres (3 mètres) tout au long du parcours,
- maintien du tracé actuel sans aucune modification,
- obligation pour les propriétaires riverains de placer leur clôture en respectant la servitude imposée.

Pour donner plus de force à notre position, nous vous demandons de participer personnellement à cette enquête, soit par votre présence auprès de l'enquêteur, soit en nous renvoyant la note ci-jointe, signée et datée, avant le 20 Novembre 2000 à :

Association de Défense de la Vallée du Lude
33 rue Jacques Simon 50740 CAROLLES

Notre présidente remettra l'ensemble de ces lettres au Commissaire-Enquêteur, lors de son intervention.

L'Association de Défense de la Vallée du Lude, c'est VOUS, c'est chacun d'entre vous, l'action du Comité Directeur n'aurait aucune valeur sans votre soutien actif.

Nous vous informons également qu'une enquête publique sur le POS SE DÉROULE AUX MÊMES DATES à LA MAIRIE DE Carolles

